

TRANSACTION

VENTE - BIENS D'HABITATION

BARÈME DES PRIX MAXIMUMS - TVA 20 % - MISE À JOUR SEPTEMBRE 2026

Honoraires à la charge du vendeur. Les tranches ci-dessous ne sont pas cumulatives.

PRIX / PRESTATION	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Garage - Parking	1 666,67 € HT	2 000 € TTC
Prix de vente inférieur à 100 000 €	4 583,33 € HT	5 500 € TTC
De 100 000 € à 149 999 €	6 250 € HT	7 500 € TTC
De 150 000 € à 199 999 €	7 916,67 € HT	9 500 € TTC
De 200 000 € à 399 999 €	4,17 % HT	5 % TTC
De 400 000 € à 599 999 €	3,33 % HT minimum 16 666,67 € HT	4 % TTC minimum 20 000 € TTC
À partir de 600 000 €	2,92 % HT minimum 20 000 € HT	3,5 % TTC minimum 24 000 € TTC

Les honoraires sont dus le jour de la vente définitive. Aucun frais n'est facturé avant la vente définitive.

Les pourcentages HT sont présentés avec un arrondi à deux décimales pour faciliter la lecture ; le montant TTC fait foi.



DELTA

IMMOBILIER

TRANSACTION

VENTE - IMMOBILIER PROFESSIONNEL

BARÈME DES PRIX MAXIMUMS - TVA 20 % - MISE À JOUR SEPTEMBRE 2026

MURS / LOCAUX PROFESSIONNELS

Honoraires à la charge du vendeur, sauf disposition contraire expressément prévue au mandat. Tranches non cumulatives.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Prix de vente inférieur à 100 000 €	5 000 € HT	6 000 € TTC
De 100 000 € à 499 999 €	5 % HT	6 % TTC
De 500 000 € à 999 999 €	4 % HT minimum 25 000 € HT	4,8 % TTC minimum 30 000 € TTC
À partir de 1 000 000 €	3 % HT minimum 40 000 € HT	3,6 % TTC minimum 48 000 € TTC

FONDS DE COMMERCE

Honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire expressément prévue au mandat. Calcul sur le prix de cession du fonds, hors stock de marchandises.

PRIX DE CESSION	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Prix de cession inférieur à 50 000 €	5 000 € HT	6 000 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	10 % HT	12 % TTC
De 100 000 € à 249 999 €	9 % HT minimum 10 000 € HT	10,8 % TTC minimum 12 000 € TTC
De 250 000 € à 399 999 €	8 % HT minimum 22 500 € HT	9,6 % TTC minimum 27 000 € TTC
De 400 000 € à 599 999 €	7 % HT minimum 32 000 € HT	8,4 % TTC minimum 38 400 € TTC
À partir de 600 000 €	6 % HT minimum 42 000 € HT	7,2 % TTC minimum 50 400 € TTC

Les honoraires sont exigibles à la réalisation définitive de l'opération, selon les stipulations du mandat.



DELTA

IMMOBILIER

LOCATION

HABITATION

BARÈME DES PRIX MAXIMUMS - TVA 20 % - MISE À JOUR SEPTEMBRE 2026

Delta Immobilier applique le même montant au bailleur et au locataire pour les prestations partageables, dans la limite des plafonds réglementaires applicables au locataire.

VISITE - CONSTITUTION DU DOSSIER - RÉDACTION DU BAIL

ZONE	HONORAIRES HT PAR PARTIE	HONORAIRES TTC PAR PARTIE
Zone très tendue	10,08 € HT / m ²	12,10 € TTC / m ²
Zone tendue	8,41 € HT / m ²	10,09 € TTC / m ²
Reste du territoire	6,73 € HT / m ²	8,07 € TTC / m ²

Pour le locataire, les plafonds réglementaires applicables à compter du 1er janvier 2026 sont exprimés en TTC. La part locataire ne peut pas excéder la part facturée au bailleur pour les mêmes prestations.

ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

ZONE	HONORAIRES HT PAR PARTIE	HONORAIRES TTC PAR PARTIE
Ensemble du territoire	2,53 € HT / m ²	3,03 € TTC / m ²

TOTAUX MAXIMUMS PAR PARTIE

ZONE	TOTAL HT	TOTAL TTC
Zone très tendue	12,61 € HT / m ² *	15,13 € TTC / m ²
Zone tendue	10,94 € HT / m ² *	13,12 € TTC / m ²
Reste du territoire	9,26 € HT / m ² *	11,10 € TTC / m ²

* Valeurs HT arrondies à deux décimales. Les plafonds réglementaires TTC font foi. Aucun honoraire d'entremise supplémentaire n'est prévu dans ce barème habitation.

LOCATION

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

BARÈME DES PRIX MAXIMUMS - TVA 20 % - MISE À JOUR SEPTEMBRE 2026

Honoraires répartis à parts égales : même montant facturé au bailleur et au preneur.

MISE EN LOCATION - BAIL COMMERCIAL / PROFESSIONNEL

PARTIE	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC	MINIMUM PAR PARTIE
Bailleur	15 % HT	18 % TTC	1 500 € HT / 1 800 € TTC
Preneur	15 % HT	18 % TTC	1 500 € HT / 1 800 € TTC

Calcul sur le loyer annuel HT hors charges. La prestation comprend la commercialisation, les visites, l'étude du dossier, la négociation, la constitution du dossier et la rédaction d'un bail standard.

BAIL DÉROGATOIRE / PRÉCAIRE

PARTIE	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC	MINIMUM PAR PARTIE
Bailleur	10 % HT	12 % TTC	1 000 € HT / 1 200 € TTC
Preneur	10 % HT	12 % TTC	1 000 € HT / 1 200 € TTC

Calcul sur le montant total HT hors charges des loyers dus pendant la période du bail.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRESTATION	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Renouvellement de bail sans relocation	1 500 € HT	1 800 € TTC
Avenant au bail	750 € HT	900 € TTC
Bail complexe nécessitant avocat / notaire	Sur devis	Sur devis
État des lieux par prestataire extérieur	Sur devis	Sur devis

Prestations complémentaires à la charge de la partie qui mandate l'agence, sauf accord contractuel différent. Les locations professionnelles et commerciales ne relèvent pas du plafonnement applicable aux baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989.

nestenn

GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

INFORMATION GESTION-LOCATIVE

Nous informons notre clientèle que les services de gestion locative proposés par notre agence sont réalisés en partenariat avec l'agence NESTENN GENAS:

- **SAS DL IMMOBILIER, 5 rue de la République 69740 GENAS**
- **RCS de Lyon n° 805 052 776**
- **Carte professionnelle CPI 6912020000045367**
- **Garantie financière : CEGC 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS**
- **montant de la garantie : 1 000 000€**

Notre agence intervient dans le cadre d'un contrat d'apport d'affaires et assure, par délégation, une mission exclusivement commerciale. Honoraires :

- **7%TTC des sommes encaissées**
- **GLI (Garantie des Loyers Impayés) : 2,9% TTC des sommes encaissées**
- **Aide à la déclaration fiscale : 60€ TTC (une fois par an)**